

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110311-0000007055-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/03/2011

Réception par le Prefet : 14/03/2011

Publication : 18/03/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 11 mars 2011

CP 2011. 3-124

RECONDUCTION DU FINANCEMENT DE L'INFOBEST PALMRAIN POUR LA PERIODE 2011-2013

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-4-10-1 du Conseil Général du 7 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 de l'action transfrontalière, européenne et internationale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention régissant le fonctionnement et le financement de l'instance Infobest Palmrain sur la période 2011-2013 ;
- autorise le Président à signer cette convention jointe en annexe ;
- fixe la participation du Département du Haut-Rhin à hauteur de 133 139,25 € sur la période 2011-2013, soit 44 379,75 € par an.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

..... voix contre

..... abstentions